



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4179

Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Erevan (Arménie) du 5 au 12 octobre 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4179 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN ET MME KARINE DOGNIN-SAUZE POUR UNE MISSION A EREVAN (ARMENIE) DU 5 AU 12 OCTOBRE 2018 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, menée par Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon, se rendra à Erevan (Arménie) du 5 au 12 octobre 2018.

Madame Karine Dognin-Sauze, 2<sup>e</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, est invitée à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens.

Ce déplacement intervient à l'occasion du XVII<sup>e</sup>me Sommet de la Francophonie, du 11 au 12 octobre 2018. Le Président de la République française est attendu sur place à cette occasion dans le cadre d'une visite d'État.

La Ville de Lyon assurera la coordination de la participation des acteurs Lyonnais présents sur le village de la francophonie, village organisé en marge du sommet de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), en partenariat avec l'ambassade de France en Arménie. Ce village est un espace d'animations. Il sera composé de plusieurs pavillons nationaux où les collectivités territoriales mettront en valeur leur patrimoine culturel, touristique, artisanal, industriel mais aussi leur expérience de coopération décentralisée avec d'autres villes membres de l'espace francophone.

L'objectif de ce sommet est de développer la dimension économique de la francophonie qui ne se résume pas à la promotion de la langue française. Une délégation de chefs d'entreprises lyonnais participera au forum économique organisé en marge du sommet. La stratégie de l'OIF vise à renforcer l'espace économique francophone pour mieux répondre aux enjeux économiques, sociaux, énergétiques et économiques.

Sur le plan culturel, cette mission a pour objectif de renforcer et de développer les liens entre la bibliothèque municipale de Lyon, la bibliothèque nationale Arménienne et la bibliothèque nationale Arménienne des enfants ; de renforcer la coopération avec l'Université française en Arménie (UFAR), dont le principal partenaire est l'Université Jean Moulin Lyon 3.

En matière touristique, il sera question d'accompagner la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement du tourisme sur le territoire Arménien, comme vecteur de développement économique local.

Des rencontres et des réunions de travail seront organisées avec le nouvel exécutif de la mairie d'Erevan et son administration en vue de définir les objectifs et le plan d'action de la prochaine convention de partenariat.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Monsieur Georges Képénékian et Madame Karine Dognin-Sauze pour une mission à Erevan (Arménie) du 5 au 12 octobre 2018.
2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.
3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 021 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE